

Solidaires Union  
Syndicale CSD



**SU.**  
AU TRÉSOR

**SOLIDAIRE UNITAIRE AU TRÉSOR**

Paris, le 3 mai 2004

93, bis rue de Montreuil  
75011 Paris  
Tél : 01.43.56.31.41  
Fax : 01.43.56.12.19

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

- S'attaquer aux fraudeurs pour justifier :**
- la suppression des effectifs**
  - la remise en cause du financement de l'audiovisuel.**

L'annonce de Mr Sarkozy s'inscrit dans la continuité des orientations et des restructurations déjà engagées par ses prédécesseurs et reprend le contenu du rapport de l'IGF de 2000 et de la mission 2003.

Solidaire Unitaire au Trésor condamne une nouvelle fois cette approche qui n'a pour seul but que la suppression massive des effectifs des services publics et, en particulier, du service public de la redevance de l'audiovisuel.

Pour SU, les solutions retenues posent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent tant d'un point de vue politique que technique.

En adossant le recouvrement de la "redevance" à la Taxe d'Habitation, le ministre prendrait l'option de transformer une taxe fiscale jusqu'alors affectée exclusivement au financement de l'audiovisuel public, en une ressource tombant dans le budget général de l'Etat, sans aucune garantie d'affectation propre. Ceci pose selon nous la question de l'indépendance, du droit à l'information, à la culture pour tous, et de la pérennité du service public de l'audiovisuel.

Le régime juridique et administratif de la redevance audiovisuelle est différent de la taxe d'habitation. Le rapprochement des techniques d'assiette et de recouvrement s'avérerait difficile à mettre en oeuvre notamment en matière d'exonération et d'abattement et serait source d'erreurs potentielles et d'injustices pour les contribuables, en particulier les plus défavorisés.

La volonté de finaliser cette orientation et de modifier les procédures dans la précipitation, ce sans aucune analyse de fond, risque d'aboutir à des errements tels ceux que nous avons déjà connus par le passé (prime pour l'emploi...).

Nous dénonçons le souci purement médiatique qui anime les ministre successifs au détriment de la définition d'une véritable politique de service public .

C'est un à priori politique de tenir pour responsables les agents du coût de la redevance, et donc de son montant, alors que le coût réel du fonctionnement du service ne s'élève qu'à 3% des recettes recouvrées. Il sert en fait de prétexte pour justifier le bien fondé de la suppression envisagée.

Solidaire Unitaire tient à réaffirmer la compétence maintes fois reconnue par les précédents ministres des Finances et réaffirmée lors des débats fin 2003, à l'Assemblée Nationale et au Sénat par les parlementaires eux mêmes.

Nous nous inquiétons de l'avenir de ces agents au sein du réseau de la comptabilité publique, voire même au sein du Ministère des Finances, alors que le ministre, à peine nommé, a déjà annoncé la suppression, hors redevance, de plus de 5000 emplois.

Nous rappelons que les services du Trésor, dont font partie les agents de la redevance subissent depuis plusieurs mois des suppressions d'implantations, des regroupements et des spécialisations qui retrécissent considérablement ce réseau de proximité sur l'ensemble du territoire.

En tout état de cause, SU continuera à s'opposer au démantèlement du service de la redevance audiovisuelle et à défendre le maintien des effectifs affectés à cette mission.

SU dénonce le battage médiatique présupposant que le nombre de fraudeurs est exponentiel alors qu'aucun organisme n'a pu sérieusement vérifier les chiffres annoncés.

Des moyens renforcés de recouvrement ont été accordés par la loi de Finances 2004, notamment avec le recours à l'avis tiers détenteur dont la mise en oeuvre est annoncée pour septembre 2004. Il paraît donc pour le moins prématuré d'envisager de nouvelles méthodes de recouvrement avant que le moindre bilan n'ait pu être tiré de l'application des nouvelles mesures prises par le législateur.

En matière de lutte contre la fraude, pour Solidaire Unitaire, le dossier de la redevance est loin d'être le dossier le plus significatif. Les citoyens sont en droit d'attendre une autre politique plus volontariste traquant la fraude fiscale organisée et savamment orchestrée à grande échelle.